

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Allissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 51
votants : 68

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Victoria BRIELLE, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALIKHEDIM, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Roger RINCK, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Mathilde GROBERT (procuration à Roger RINCK), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Souhila BOUDALIKHEDIM), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Christian MARNAS (procuration à Victoria BRIELLE), Yann VIVAT (Ali-Patrick LOUAHALA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/186

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE GRAND CARÉNAGE À LA VOULTE-SUR-RHÔNE / AUTORISATION À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Rapporteur : Michel VALLA

La France compte 18 centrales nucléaires réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Placée au 2^{ème} rang mondial en matière de production d'énergie nucléaire, la France est fortement dépendante

de ses centrales. En effet, dans le mix énergétique français, le nucléaire est la première ressource servant à produire de l'électricité. Cela représente 58 réacteurs nucléaires.

Le territoire Auvergne-Rhône-Alpes dénombre 4 centrales soit 14 réacteurs.

Les réacteurs nucléaires mis en service entre 1977 et 1999, avec une durée de fonctionnement initialement estimée à 40 ans, font aujourd'hui l'objet d'un vaste plan de maintenance, de modernisation et d'amélioration visant à prolonger leur fonctionnement jusqu'à 60 ans.

Le Grand Carénage est le programme d'opérations préparatoires aux visites décennales des 4 réacteurs de la centrale de Cruas qui se dérouleront entre 2024 et 2027 dans le but d'obtenir de l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) la prolongation de la durée d'exploitation du site et valider les modifications apportées au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) pour améliorer son niveau de sûreté.

Cette période de « grands chantiers » regroupe plusieurs types d'activités :

- La rénovation ou le remplacement de gros composants arrivant en fin de vie technique (maintenance exceptionnelle), remplacement des générateurs de vapeur de Cruas 3 en 2024 et de Cruas 2 en 2027 ;
- Les modifications nécessaires à l'amélioration de la sûreté (dont les modifications Post-Fukushima et les quatrièmes visites décennales) ;
- Des opérations de maintenance et de « visite » de matériels pour assurer la pérennité de la qualification de ces derniers au-delà de 40 ans.

Le programme « Grand carénage » va avoir des conséquences en matière d'économie, mais aussi d'hébergements et de mobilité.

Dotée de nombreuses compétences (habitat, développement économique, mobilité ...) couvrant des domaines transversaux, la CAPCA entend jouer un rôle majeur en favorisant les synergies. Il s'agit de promouvoir la spécificité du territoire (offre de services en termes de commerces de proximité, culture, sport, mobilité...), du cadre de vie et donner envie d'y habiter.

Afin de répondre efficacement à ces besoins, la Préfecture de l'Ardèche pilote une instance de concertation et de coordination, avec la constitution de deux groupes de travail. Le premier « emploi, compétence et formation » est coordonné par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DETSP), le second « dynamique de territoire » par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

L'ensemble de ce programme va obliger EDF et le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas à faire appel à un nombre important de salariés qualifiés (3 500 intervenants en moyenne sur site) dans des métiers nécessitant des compétences techniques particulières.

S'agissant des besoins des filières professionnelles ou des entreprises spécialisées qui connaissent des difficultés de recrutement, un plateau technique proposera des formations sur une dizaine de métiers (chaudronnier-tuyauteur, calorifugeur, échafaudeur, robinetier, soudeur, technicien en radio protection, etc). Ce centre en lien avec les travaux du Grand carénage et les industries ardéchoises permettra à terme de créer une filière de formation en Ardèche.

Ce projet doit notamment permettre de recruter prioritairement en Ardèche.

Le 5 janvier 2022 la Préfecture de l'Ardèche a diffusé un cahier des charges définissant les critères de recevabilité et de sélection des candidatures afin d'accueillir ce centre de formation.

Sur la commune de La Voulte-sur-Rhône, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a proposé un bâtiment industriel répondant aux critères demandés et pouvant accueillir ce plateau technique. Cette proposition a été retenue le 10 février 2022 par Monsieur Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche.

Le 8 avril 2022, le Conseil communautaire a approuvé le projet de création de ce plateau technique de formation aux métiers du nucléaire sur la commune de La Voulte-sur-Rhône ainsi que le dépôt des demandes de subventions.

Pour rappel, le bâtiment retenu par la Préfecture est une friche industrielle sur la zone d'activité.

L'ambition de l'agglomération est de répondre aux besoins de formation de la filière nucléaire présente sur ce territoire mais également de répondre aux besoins de formation des autres secteurs industriels.

Aussi ce plateau technique sera unique en son genre et aura une double vocation :

- Répondre aux importants besoins de formation de la filière nucléaire qui intervient sur le programme Grand carénage en Ardèche et plus largement sur les besoins de qualification des entreprises qui interviennent sur le parc nucléaire français. Ce plateau est ainsi appelé à répondre à des besoins bien au-delà de la vallée du Rhône, le programme grand carénage devant être déployé sur d'autres centrales nucléaires en France.
- Répondre aux besoins de qualification des industries ardéchoises. Ce plateau technique proposera des formations sur une dizaine de métiers (chaudronnier-tuyauteur, calorifugeur, échafaudageur, robinetier, soudeur, technicien en radio protection, etc) et pourra contribuer à faciliter le recrutement de main-d'œuvre qualifiée dont le tissu économique local a besoin.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment en centre de formation pour l'accueil d'une soixantaine d'apprentis consistent à l'aménagement de salles de cours, de bureaux d'accueil et administratifs et la création d'un centre de formation « pratique » composés de 5 sous-espaces : échafaudage, mécanique robinetterie, chantier école, automatisation et électricité/ électronique ainsi que des locaux de vie (vestiaires, sanitaires, espace restauration...).

La configuration du bâtiment et les conclusions des études techniques mettent en avant des contraintes techniques fortes pour rendre le bâtiment économique, fonctionnel, écologique et efficace thermiquement notamment avec la nécessité d'un renforcement sur charpente et couverture, une mise aux normes des réseaux et une rénovation énergétique.

Le coût total des travaux est estimé à 3 533 000 € H.T. Les travaux doivent être réceptionnés avant fin juillet 2023 pour une ouverture en septembre 2023.

Pour répondre aux normes de sécurité, de délai, de confort et répondre aux enjeux environnementaux, le projet prévoit notamment l'isolation du bâtiment, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la couverture afin de permettre par la suite une charge de fonctionnement minimisée. Un bâtiment annexe sera aussi démoli pour créer du stationnement et des espaces végétalisés. La livraison du bâtiment sera réalisée en deux phases.

Compte tenu de l'investissement à réaliser, la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°184 (anciennement AD n°173) d'une surface totale de 8 810 m² située 550 avenue Marie Curie.

Par avis n°2022-07349-58166 en date du 8 septembre 2022, la Direction Départementale des Finances Publiques estime la valeur vénale de la parcelle cadastrée section AD n°184 à 1 330 000 €.

La commune de la Voulte-sur-Rhône propose de la céder pour un montant de 1 329 000 €.

La Communauté d'agglomération se chargera de la totalité des travaux en vue d'adapter le bâtiment à sa nouvelle destination et pourra ainsi récupérer le FCTVA. Pour le financement de cette opération, la CAPCA contractera un emprunt de 2 millions d'euros.

Une fois aménagé, le bâtiment sera loué à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche qui sera en charge de son exploitation en lien avec un consortium d'utilisateurs (Centre de Formation d'Apprentis, Groupements d'établissements, Information Formation Aide au Recrutement et Emploi, Electricité De France).

Les bureaux partie sud seront également proposés à la location.

Au regard des études réalisées et de l'avancement du projet, il convient :

- D'actualiser le plan de financement ;

- D'autoriser le Président à solliciter des subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Europe, de l'État et des collectivités territoriales ;
- D'approuver le principe de recourir à un emprunt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°184 ;

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5216-5 et L1511-3 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-03-27-001 du 27 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- Vu la délibération n°2022-04-08/80 du 8 avril 2022 relative à l'approbation des dossiers de demandes de financement pour l'aménagement du plateau technique Grand Carénage à La Voulte-sur-Rhône ;
- Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2022-07349-58166 de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 8 septembre 2022 ;

Considérant,

- Que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est dotée d'une compétence de plein droit en matière d'immobilier d'entreprises ;
- Que l'acquisition d'un bâtiment industriel auprès de la Commune de la Voulte-sur-Rhône sur la parcelle cadastrée section AD n°184 pour le rénover s'effectue à des fins d'accueil d'activités économiques, en l'occurrence un centre de formation des métiers du nucléaire ;
- Que ce futur centre de formation constitue un équipement essentiel pour assurer le renouvellement des savoir-faire, pour maintenir le niveau de compétitivité des acteurs industriels, pour favoriser leur développement et faciliter la relocalisation d'activités sur le centre Ardèche ;
- Qu'au-delà de l'opération Grand carénage de Cruas, l'ambition est de développer en centre Ardèche et en partenariat avec EDF, un centre de formation spécialisé dans la filière des métiers du nucléaire de rayonnement régional, représente un intérêt stratégique fort ;
- Que ce futur centre de formation constitue un équipement essentiel pour assurer le renouvellement des savoir-faire, pour maintenir le niveau de compétitivité des acteurs industriels, pour favoriser leur développement et faciliter la relocalisation d'activités sur le centre Ardèche ;
- Que le projet participera au programme de dynamisme créateur de valeur et de transformation de la commune de La Voulte-sur-Rhône, par ailleurs labellisée « Petites Villes de demain » et qu'il aura un impact positif sur le territoire Centre Ardèche ;
- Que le projet s'inscrit dans les préconisations du SCOT de réutilisation et valorisation du foncier existant sans artificialisation nouvelle des sols et d'optimisation de l'existant ;
- Que les conclusions des études techniques ont mis en avant des contraintes techniques fortes ;
- Que sur un montant total de l'opération estimé à 5 269 000 € H.T. une somme maximale de 80 % doit être recherchée auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

Estimation prévisionnelle				
Dépenses	Montant H.T.	Recettes		Montant H.T.
Acquisition foncier	1 329 000 €	État (DETR / CPER)	23 %	1 200 000 €
Frais d'acquisition	53 000 €	Europe FEDER	15 %	800 000 €
Travaux aménagement	3 533 000 €	Région (CPER)	28 %	1 500 000 €

Maîtrise d'œuvre + Bureau de contrôle + CSPS + études/diagnostic	354 000 €
TOTAL H.T.	5 269 000 €

Département	13 %	700 000 €
Autofinancement	20 %	1 069 000 €
TOTAL H.T.	100 %	5 269 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **approuve** le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD 184 situé 550 avenue Marie Curie pour un montant de 1 329 000 € ;
- **approuve** le principe du recours à l'emprunt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD 184 ;
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles notamment auprès de l'État, de l'Europe, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF



Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022



ID : 007-200038933-20220928-2022_09_28_186A-DE